

Le Conseil National à la Vie Associative...

Article 1 :

La Conférence de la Vie Associative organisée par le Haut Commissaire à la jeunesse, sous le haut patronage du Président de la République, s'est tenue le 17 décembre, en présence de 600 personnes, à la Cité Universitaire Internationale de Paris.

Trois thèmes ont donné lieu à des annonces : la reconnaissance, la sécurisation et le développement des associations.

RECONNAISSANCE

o Le conseil national de la vie associative (CNVA) sera transformé en Haut conseil à la vie associative.

o Une fonction spécifique de médiateur des associations sera créée auprès du nouveau défenseur des droits.

o Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) sera saisi d'une mission de réflexion sur la régulation en matière d'accès à l'antenne des grandes causes associatives.

o La charte d'engagements réciproques signée en 2001 sera évaluée sous l'égide du Haut Conseil de la Vie Associative, en vue d'une éventuelle évolution.

CONNAISSANCE

o Un « tableau de bord » des associations dont la publication sera confiée au Haut Conseil à la Vie Associative sera publié chaque année.

o Pour permettre une plus juste mesure de l'économie associative, une valorisation comptable mieux adaptée aux associations doit être co-construite avec les experts.

o L'exploitation à des fins de recherche du Répertoire National des Associations (RNA) sera organisée.

CONTRACTUALISATION

o Une analyse simple et claire du cadre juridique de recours des pouvoirs publics aux associations est désormais disponible et sera largement diffusée au monde associatif.

o Un outil partagé de contractualisation entre État et associations a été élaboré et validé à l'occasion de la conférence.

o Un nouvel outil de demandes de subventions en ligne a été développé par la direction générale de la modernisation de l'État (DGME).

o La simplification des agréments ministériels sera également mise en oeuvre en 2010. Elle permettra la mise en place, dans un second temps, d'une procédure dématérialisée de demande d'agrément.

BENEVOLAT

o Le conseil de développement de la vie associative -CDVA- sera transformé.

o Les moyens d'intervention du CDVA pour financer la formation des bénévoles seront augmentés de 30% dès 2010, passant de 8,9 M euros en 2009 à 11,7 M euros, auxquels s'ajoutent la mobilisation de financements locaux et la possibilité de mobiliser les fonds de la formation professionnelle.

o Un référentiel de compétences du bénévole sera établi.

o Une charte pour faciliter l'engagement associatif des étudiants sera signée d'ici la fin du mois de janvier 2010.

o Rappel: pour faciliter l'engagement de tous, la loi du 8 février 2008 a permis de mutualiser au sein des entreprises qui le souhaitent les journées de "RTT" au profit des salariés désireux de consacrer du temps à des activités désintéressées.

o La pleine capacité juridique des mineurs à diriger une association sera reconnue à travers un décret précisant l'application de la loi de 1901.

o Les conditions dans lesquelles les associations de jeunesse peuvent rémunérer leurs dirigeants seront assouplies.

ET APRES...

o Dans la continuité des travaux menés, la conférence de la vie associative deviendra un rendez-vous régulier du dialogue permanent qu'entretiennent les associations et les pouvoirs publics.

o Un comité de suivi va être constitué.

Article 2 :

A l'issue des travaux de la deuxième conférence de la vie associative qui s'est tenue le 17 décembre 2009 en présence de 400 représentants du monde associatif, Martin Hirsch a annoncé des mesures pour améliorer la vie des 1,1 million structures en activité.

Parmi les mesures institutionnelles, le Haut commissaire a annoncé la création d'un médiateur des associations. Il sera nommé auprès du futur Défenseur des droits et aura pour triple mission d'interpeller les services ou collectivités concernées par une saisine, opérer des médiations entre acteurs publics et proposer des réformes. La Charte des engagements associatifs de 2001 sera également évaluée et rénovée, sous l'égide du Haut conseil à la vie associative qui remplacera le conseil national de la vie associative (CNVA).

Compte tenu des difficultés pour établir une bonne représentation des associations - « celle-ci peut être liée au nombre de bénévoles, à la notoriété publique, au niveau de ressources, mais aussi à l'impact de l'action d'une association, ou à l'originalité de son approche », a souligné François Fillon dans son discours lu par Martin Hirsch - une mission sur ce sujet a été confié au Conseil d'analyse de la société (CAS), présidé par Luc Ferry.

Quant au Conseil économique et social et environnemental, il verra son groupe des associations élargi à huit membres et celui des jeunes à quatre représentants.

Les associations ont également fortement manifesté leur hostilité à la montée en puissance des appels d'offres pour l'obtention de fonds publics. Dans la perspective de l'application des différentes réglementations européennes (directive Services, Paquet Monti-Kroes), la nouvelle convention pluriannuelle d'objectif (CPO) a été présentée. Fruit d'un travail interministériel et inter-association, elle sera opérationnelle dès le 1er janvier 2010. Ce document permettra de sécuriser l'ensemble des aides d'Etat délivrées aux associations et éviter un recours abusif à la commande publique.

Les agréments ministériels seront aussi simplifiés. « Il n'était plus acceptable pour une association d'avoir à décliner son identité et ses principales caractéristiques auprès de chaque ministère, l'un après l'autre. Désormais ces questions seront examinées une seule fois, avec un agrément accordé à la structure par le premier ministère sur la base de critères communs à tous les ministères. Par la suite, les agréments particuliers ne viseront que des points spécifiques et autorisations liées à tel ou tel champ ministériel, sans avoir à fournir la même information à chaque demande ou renouvellement d'agrément », a précisé le Premier Ministre.

Enfin, fortes de 12 millions de bénévoles, les associations ont aussi exprimé un fort besoin de reconnaissance et de valorisation de l'engagement associatif. Le centre de développement de la vie associative (CDVA) disposera, à cet effet, dès 2010 de 30% de crédits supplémentaires. Ces moyens permettront d'améliorer la formation des bénévoles et la reconnaissance de leurs compétences acquises. Dans cette perspective, un référentiel de compétences du bénévole devrait être élaboré.

Reste à mettre en œuvre cette batterie de mesures. Lors de la première conférence de la vie associative en 2006, « sur 25 mesures annoncées, peu furent suivies d'effet », a rappelé Jacques Henrard, le président de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA).

Sources : tessolidaire.com